COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 NOVEMBRE 2019

Le vingt-neuf novembre de l'an deux mil dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dions s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Le Maire Jean VERDALLE, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Patrick CHABERT, Nicole RAYMOND, Jacky SERODY, Jean VERDALLE, André VINCENT, Jérôme BOUCOIRAN, Mickael MICUCCI, Marc GIBERT
Ont donné pouvoir : Marceau FRICON à Nicole RAYMOND, Julien AUBONNET à Jérôme BOUCOIRAN.
Absents excusés : Sébastien ROUQUETTE, Charles DESANLIS, Joffrey VEDRINES, Bernard BOURDON, Marceau Fricon, Julien Aubonnet.
Secrétaire de séance : Jacky SERODY.

Approbation du CR du conseil du 18 octobre 2019 : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATIONS :

- **46/20189 : Attributions de marchés pour la rénovation du foyer et de la bibliothèque**

Un appel d'offres pour la rénovation du foyer et de la bibliothèque a été lancé le 8 octobre 2019 avec remise des plis avant le 4 novembre 2019 pour 5 lots. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 14 novembre 2019 et le 28 novembre afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Il est proposé de retenir les entreprises les moins disantes : Lot 1 : Billange – gros oeuvre, Lot 3 : SARL RTI Cloisons, doublages, Lot 4 : Créa solair – chauffage, plomberie, Lot 5 : INNOVEL Electricité
Pour le lot 2 - menuiserie une nouvelle consultation sera menée

UNANIMITÉ

- **47/2019 : Convention d'occupation domaniale pour des relais BIRDZ**

A compter du 1er janvier 2020, la gestion du service de l'eau a été attribuée en délégation de service public à la société Véolia par la communauté d'agglomération Nîmes Métropole. Dans ce cadre la société Véolia a confié à la société Birdz la pose de relais sur les candélabres fonctionnels d'éclairage public et autres ouvrages communaux, relais destinés au télé-relevé des compteurs d'eau. Les ondes radio diffusées par les relais sont annoncées de très faible puissance, de très faible durée d'émission et conformes aux normes en vigueur.
Pour : 7 **Abstention : 1** **Contre : 2**

MAJORITÉ

- **48/2019 : Participation au fonds solidarité logement**

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, le Fonds Solidarité Logement est destiné à accorder des aides financières pour favoriser l'accès au logement aux personnes et aux ménages les plus défavorisés, etc. Le maire propose d'engager la commune à verser chaque année de 2019 à 2023, sur la durée du plan, une participation de 124,65 € par an, au Fonds Solidarité Logement, calculée sur la base de 0,25 € par habitant avec coefficient correcteur à 0,9.

UNANIMITÉ.

- **49/2019 : Débroussaillement sur l'aire du Moulin à Vent**

La DDTM vient d'approuver par mail en date du 13 novembre 2019, une implantation modifiée de l'aire de retournement et de la zone à déboiser et débroussailler. Après consultation de trois entreprises, le maire demande de l'autoriser à signer avec la société Cabrit une autorisation de travaux d'un montant de 5 100 € TTC.

UNANIMITÉ

- **50/2019 : Prix des passeports été de la ville de Nîmes**

Par lettre du 12 novembre la ville de Nîmes a notifié le prix du passeport, à savoir 60,11€ l'unité, le prix de vente ayant été fixé à 26,50 €. La part communale s'élève donc à 33,61 € par passeport.

UNANIMITÉ

- **51/2019 : Convention cadre de fonctionnement du dispositif Conseil en Énergie Partagée intégrant l'avenant n°1**

L'avenant n°1 à la convention-cadre de fonctionnement du dispositif « Conseil en Énergie Partagé » commun à Nîmes Métropole et aux communes membres adhérentes adopté par la délibération du Conseil communautaire porte sur la modification du coût du dispositif à compter de l'exercice 2018.
M le Maire demande à être autorisé à signer avec le Président de Nîmes Métropole ladite convention.

UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Logements sociaux** : par jugement en date du 26 novembre le tribunal administratif de Nîmes a rejeté la requête de l'association « La cabane de l'ours ». . Le permis de construire est en cours de finalisation et devrait être déposé sous peu.
- **Stationnement** : Le stationnement des véhicules dans Dions est toujours difficile, anarchique, voire abusif et constitue un obstacle à l'intervention de services de secours. Un arrêté d'interdiction de stationner dans l'impasse de la Batiraille et dans la rue de la Cabane a été pris par le maire.
- **Aire de jeu pour enfants** : Pour aller au-delà de l'affichage déjà en place sur l'aire de jeu du terrain de sport de l'école, monsieur le Maire a pris un arrêté définissant un règlement d'utilisation de cette structure.

Clôture de la séance : 22 heures 15 min

Le Maire,
Jean VERDALLE